



Pignan, Le 23 janvier 2018

3^{ème} édition Fleurs en fête

Dimanche 15 avril
Parc du château
PIGNAN

Objet : Vide-grenier Fleurs en fête 2018

Madame, Monsieur,

La Mairie de Pignan organise pour la 3^{ème} édition de « Fleurs en fête », dimanche 15 avril 2018, dans le parc du Château.

Cette manifestation sera composée d'un marché aux plantes, de produits du terroir, d'objets d'art et d'ateliers. Un espace « vide-jardin » et un espace restauration (Food Trucks) seront mis à la disposition des visiteurs.

Pour l'occasion, un vide-grenier est organisé sur le thème du jardin (outillage, mobilier, décoration...).

La municipalité serait très heureuse que vous y participiez et, pour cela, l'emplacement sera gratuit.

Je vous prie de retourner le bulletin d'inscription ci-joint, **avant le 31 Mars 2018**, auprès du service Festivités et Culture (Manon ALCADE) joignable par mail : animations2@pignan.fr ou au 04 67 47 02 03 pour tous renseignements complémentaires

Comptant sur votre participation, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Michelle CASSA



Maire de Pignan

pl
Le Directeur Général des Services
Christophe DELPRATS

BULLETIN D'INSCRIPTION
FLEURS EN FÊTE
VIDE-GRENIER
DIMANCHE 15 AVRIL 2018

Coordonnées
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone :
Adresse Mail :

Nombres de linéaires souhaités :
.....

Produits mis en vente :
.....
.....
.....
.....
.....

Documents à fournir obligatoirement
Tout exposant : <ul style="list-style-type: none">- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport- Photocopie de la carte grise du véhicule transportant mes produits- Règlement des marchés signé et précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Date, signature :

Règlement des Marchés organisés par la ville de PIGNAN

- 1- Les marchés sont ouverts aux artistes, commerçants, artisans créateurs, producteurs inscrits à la chambre des métiers, maison des artistes, chambre d'agriculture, chambre de commerce et aux associations.
- 2- **Toute personne faisant preuve d'agressivité verbale ou physique et d'impolitesse envers le personnel municipal se verra expulsée du marché par les forces de l'ordre.**
- 3- Le dossier d'inscription ne constitue en aucune façon une inscription systématique, vous serez informé par mail ou courrier de votre réservation définitive.
- 4- Chaque candidature sera étudiée et sélectionnée en fonction de la qualité des produits, et de leur conformité avec la réglementation ainsi que de leur lien avec le thème de la manifestation.
- 5- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.
- 6- Chaque exposant se verra attribuer un emplacement dès son arrivée qui pourra ne pas être définitif. Il en assurera la présentation et la décoration soignées.
- 7- Sauf pour le marché de Noël et la fête de l'olive, chaque exposant doit prévoir son matériel, car aucun matériel ne sera fourni par la municipalité.
- 8- La ville se réserve le droit de refuser un exposant et l'exposition de matériel si ces derniers ne correspondent pas à la description donnée lors de la réservation.
- 9- Le marché ou les marchés sont obligatoirement payés à l'avance et non remboursables en cas de désistement quelle qu'en soit la raison.
- 10- A votre arrivée, vous devez vous déplacer vers le point d'accueil pour que votre emplacement vous soit donné, et signaler votre présence.
- 11- Vous devez respecter les métrages et les emplacements qui vous sont attribués.
- 12- Pour des raisons de sécurité, chaque exposant devra se munir d'éclairages, de prises multiples et de rallonges conformes aux normes de sécurité. L'utilisation de convecteurs électriques est strictement interdite.
- 13- La responsabilité de la ville est dérogée en cas de bris, de vol ou de dommage de la marchandise ou autres.
- 14- Tout candidat retenu doit obligatoirement être présent sur son stand avant les heures de fermeture d'accueil du marché, et tenir son stand jusqu'à la fin du marché. Il ne pourra pas partir avant l'heure de fermeture du marché.
- 15- L'exposant s'engage à laisser l'emplacement du marché dans l'état où il l'a trouvé, c'est-à-dire propre et sans débris.

« Je m'engage à respecter le règlement et la bonne moralité de la manifestation »

Date, signature et cachet précédé de la mention « Lu et approuvé »

Nom de l'entreprise :